



COMMISSAIRE AUX COMPTES
Inscrit sur la liste des Commissaires Aux Comptes,
rattaché à la CRCC de DOUAI

FONDATION VIVACTEO

**Siège social : 2 rue de Dormagen
59350 SAINT-ANDRE-LEZ-LILLE**

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 Décembre 2025

FONDATION VIVACTEO

Fond de dotation

**Siège social : 2 rue de Dormagen
59350 SAINT-ANDRE-LEZ-LILLE**

924 243 041

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos au 31/12/2025

Mesdames, Messieurs

Opinion

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre Assemblée Générale, j'ai effectué l'audit des comptes annuels du fond de dotation VIVACTEO relatifs à l'exercice clos le 31/12/2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui me sont applicables, sur la période du 01/01/2025 à la date d'émission de notre rapport, et notamment je n'ai pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Incertitude significative liée à la continuité d'exploitation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur l'incertitude significative liée aux résultats de l'année 2025 et des années antérieures, susceptibles de mettre en cause la continuité d'exploitation.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je porte à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon mon jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que j'aurais apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification des documents adressés aux Membres

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents adressés aux Associés sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-37-4 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, j'ai vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société

auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, j'atteste l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, je me suis assuré que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans les documents transmis.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité du fond de dotation VIVACTEO à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fond de dotation ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le représentant.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;

- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à DOUAI, le 2 juillet 2026

Le Commissaire aux comptes

Grégory KISIELAK



BILAN DETAILLE

FONDS DE DOTATION VIVACTEO

Edition du : 01/01/2025 au 31/12/2025

Avec brouillard

Hors simulation

Soldes N-1 de l'exercice

ACTIF	Exercice N			N-1
	Brut	Amortissements et provisions	Net	Net
Actif immobilisé :				
Immobilisations incorporelles :				
Immobilisations corporelles	5 170	1 901	3 269	4 705
218300 <i>Matériel de Bureau et Informatique</i>	3 937		3 937	3 937
218400 <i>Mobilier</i>	1 233		1 233	1 233
281830 <i>Amortissements Mat. Bureau et Info.</i>		1 757	(1 757)	(445)
281840 <i>Amortissements Mobilier</i>		144	(144)	(21)
Immobilisations financières				
TOTAL I	5 170	1 901	3 269	4 705
Actif circulant :				
Stocks et en-cours (autres que marchandises)				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances :				
Clients et comptes rattachés	24 500		24 500	
411000 <i>Compte client défaut</i>	24 500		24 500	
Autres	6 382		6 382	2 009
401new <i>New Com</i>	221		221	
401snc <i>SNCF</i>	491		491	
421000 <i>Personnel - Rémunérations dues</i>				146
423000 <i>Personnel - Frais</i>	1 910		1 910	
437800 <i>Titres-restaurant - charges salaria</i>	125		125	62
439700 <i>ORGA SOCIAUX PRODUITS A RE...</i>	2 670		2 670	
455100 <i>Compte Courant FLVS</i>	965		965	1 801
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités (autres que caisse)	58 066		58 066	17 192
512000 <i>Banque - Crédit Mutuel</i>	57 968		57 968	16 124
512001 <i>Banque - Epargne</i>	99		99	1 067
Caisse				
TOTAL II	88 948		88 948	19 201
Charges constatées d'avance (III)	35 400		35 400	651
486000 <i>Charges Constatées d'Avance</i>	35 400		35 400	651
TOTAL GENERAL (I+II+III)	129 518	1 901	127 617	24 556



PASSIF	Exercice N net	Exercice N-1 net
Capitaux propres		
Capital	15 000	15 000
102000 Fonds Propres sans droit de reprise	15 000	15 000
Ecart de réévaluation		
Réserves :		
- Réserve légale		
- Réserves réglementées		
- Autres		
Report à nouveau	(34 640)	21 364
110000 Report à nouveau (solde créditeur)		21 364
119000 Report à nouveau (solde débiteur)	(34 640)	
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	(24 543)	(56 004)
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL I	(44 183)	(19 640)
Provisions pour risques et charges (II)		
Dettes		
Emprunts et dettes assimilées		
Avances et acomptes reçus sur commandes		
Fournisseurs et comptes rattachés	51 401	32 444
401000 Compte fournisseur défaut	3 245	13 480
401bou bouygues	31	31
401flv FLVS	22 854	6 623
401ful Full Ace Groupe		1 746
401new New Com		4 503
401tec Techni Com		108
401vis Visigo	552	552
408100 Factures Non Parvenues	24 718	5 400
Autres	26 900	11 752
421000 Personnel - Rémunérations dues	995	
423000 Personnel - Frais		84
428200 Provisions pour Congés Payés	1 592	1 312
431000 URSSAF	1 245	1 793
437200 Retraite	99	529
437400 Prevoyance - charges salariales	159	207
437500 Mutuelle - charges salariales	195	353
438200 Provision Ch. Soc. sur CP	838	558
438600 Organismes sociaux - charges a payer	986	889
442100 Etat - PAS	130	736
448120 ETAT CHARGES A PAYER	5 368	
448600 Etat - charges a payer	5 291	5 291
467002 Thibault Deschamps	10 000	
TOTAL III	78 300	44 196
Produits constatés d'avance (IV)	93 500	
487000 PRODUITS CONSTATES D AVANCE	93 500	



PASSIF	Exercice N net	Exercice N-1 net
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV)	127 617	24 556



COMPTE DE RESULTAT DETAILLE

FONDS DE DOTATION VIVACTEO

Edition du : 01/01/2025 au 31/12/2025

Avec brouillard

Hors simulation

Soldes N-1 de l'exercice

CHARGES (Hors taxes)	Exercice N Net	Exercice N-1 Net
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation de stock (marchandises)		
Achats d'approvisionnement		
Variation de stock (approvisionnement)		
Autres charges externes	30 887	64 450
604000 PRESTA - FORMATION	609	
606400 F/Tures Adminstratives	572	369
613200 Locations Immobilières	6 609	7 756
613500 Locations mobilières	2 788	1 297
614000 Charges locatives		1 121
615500 Entretien et Maintenance	200	1 106
616000 Assurance	366	300
622600 Honoraire	11 280	26 124
623100 Annonces et Insertion		4 542
623300 Foires et Expositions		615
623600 Catalogues et Imprimés		7 028
623700 Publications	1 750	2 639
625000 Frais Déplacement	2 985	4 441
625700 Réceptions	851	5 037
626000 Frais Postaux et de Télécommunicati	2 662	1 926
627000 Services bancaires et assim.	215	131
628000 Divers		20
Impôts, taxes et versements assimilés	6 905	7 091
631100 Taxe sur les salaires	5 368	5 291
631200 Taxe d'apprentissage		324
631300 Formation professionnelle continue		1 001
631600 Fonds pour le paritarisme	64	49
633300 Formations		425
633310 CONTRIBUTION UNIQUE EMP FORMATION	360	
633320 CONTRIBUTION UNIQUE EMP FORMATION	1 112	
Rémunération du personnel	64 931	51 474
641100 Salaires, appointements	56 206	50 634
641200 Conges payes	7 292	793
641300 Primes et gratifications	1 116	
641400 Indemnité et avantage divers	317	47
Charges sociales	22 752	17 542
645100 Cotisations urssaf	16 082	12 742
645200 Ch. Soc. sur Congés Payés	280	349
645820 Cotisations agirc-arrco	3 202	3 273
645840 Cotisations prévoyance	473	376
645850 Cotisations mutuelle	1 377	435
647500 POLE SANTE TRAVAIL	334	
647600 Autres charges sociales - titres re	1 005	368



CHARGES (Hors taxes)	Exercice N Net	Exercice N-1 Net
Dotations aux amortissements	1 436	466
681120 Dotations aux Amortissements sur im	1 436	466
Dotations aux provisions		
Valeurs comptables immo. incorp. et corp. cédées		
Autres charges	64 138	56 032
655000 QUOTE PART FLVS VICVACTEO	64 125	
658000 Charges diverses gestion courante	12	56 032
CHARGES FINANCIERES		
TOTAL (I)	191 048	197 055
CHARGES EXCEPTIONNELLES (II)	3	
670000 Charges exceptionnelles	3	
IMPOTS SUR LES BENEFICES (III)		
TOTAL DES CHARGES (I+II+III)	191 050	197 055
BENEFICE OU PERTE	(24 543)	(56 004)
TOTAL GENERAL	166 507	141 051



PRODUITS (Hors taxes)	Exercice N Net	Exercice N-1 Net
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Ventes de marchandises		
Production vendue (biens et services)		
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation		
Reprise sur amortissements, dépréciations et provisions		
Produits cessions immobilisations incorp. et corp.		
Autres produits	166 461	140 000
758000 Produits divers gestion courante	160 461	140 000
791000 AIDE UNIQUE APPRENTI TRANSFERT CHAR	6 000	
PRODUITS FINANCIERS	45	1 051
761000 Revenus de placement	45	1 051
TOTAL (I)	166 506	141 051
PRODUITS EXCEPTIONNELS (II)	1	
770000 Produits exceptionnels	1	
TOTAL DES PRODUITS (I+II)	166 507	141 051
TOTAL GENERAL	166 507	141 051



Annexe comptable – Fonds de dotation Vivactéo

Exercice clos le 31/12/2025

1. Préambule

Le Fonds de dotation Vivacteo est une personne morale à but non lucratif relevant de l'économie sociale et solidaire, immatriculée sous le numéro SIREN 924 243 041, dont le siège social est situé 2 rue de Dormagen, 59350 Saint-André-lez-Lille.

Le fonds a été créé en 2023 et l'exercice clos le 31 décembre 2025 constitue sa troisième année d'exploitation.

L'exercice comptable a donc une durée de 12 mois couvrant la période du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025.

Les comptes annuels du présent exercice clos sont caractérisés par les données suivantes :

- Total du bilan : 127 617 €
- Total des produits d'exploitations : 166 461 €
- Résultat comptable de l'exercice (déficit) : - 24 543 €

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels du fonds de dotation.

2. Principes et méthodes comptables

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- Continuité d'exploitation ;
- Séparation des exercices ;
- Coûts historiques ;
- Permanence des méthodes ;

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques. Les postes d'actif et de passif du bilan ainsi que les postes de charges et de produits au compte de résultat sont inscrits sans compensation.

Les comptes annuels sont établis et présentés conformément à la réglementation en vigueur résultant du règlement n°2018-06 de l'ANC du 5 décembre 2018 et de ses règlements modificatifs ultérieurs lorsqu'applicable à l'entité, relative aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.



Les durées d'amortissements retenues sont les suivantes :

- Mobilier – 10 années
- Matériel Informatique : 3 ans

3. Événements postérieurs à la clôture

Néant



4. Tableau des immobilisations

Nature	Valeur brute	Amortissements cumulés	Valeur nette comptable
Incorporelles	0 €	0 €	0 €
Corporelles	5.170 €	1.901 €	3.269 €
Financières	0 €	0 €	0 €

5. Échéancier des créances

Nature	< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans
Créances Clients	24.500 €	0 €	0 €
Autres Créances	6.382 €	0 €	0 €

6. Échéancier des dettes

Nature	< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans
Dettes Financières	0 €	0 €	0 €
Fournisseurs	51.401 €	0 €	0 €
Autres Dettes	26.900 €	0 €	0 €

7. Produits à recevoir / Charges à payer

Produits à recevoir inclus dans les postes suivants du Bilan	N	N-1
Organismes sociaux	2.679 €	0 €
-	0 €	0 €
-	0 €	0 €

Charges à Payer inclus dans les postes suivants du Bilan	N	N-1
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	24.718 €	5.400 €
Dettes fiscales et sociales	14.075 €	8.051 €
Autres dettes	0 €	0 €

8. Produits constatés d'avance / Charges constatées d'avance

Produits constatés d'avance	N	N-1
Exploitation	93.500 €	0 €
Financier	0 €	0 €
Exceptionnel	0 €	0 €

Charges constatées d'avance	N	N-1
Exploitation	35.400 €	651 €
Financier	0 €	0 €
Exceptionnel	0 €	0 €

9. Engagements hors bilan

Néant / À compléter le cas échéant.



